



Psychologue et suivi par un traitement médicamenteux

Par Visiteur

Bonjour,

Ma belle fille est allée faire une main courante à la gendarmerie pour dire de mauvaises choses et aussi pour dire que mon fils est allé voir un psychologue et qu'il a des médicaments.

Ils ne sont pas mariés avec un enfant de 2 ans.

Si ma belle fille demande la garde du petit, le juge peut-il accepter car elle a déclaré ceci ?, ne peut-on pas dire que mon fils va voir un psychologue car ma belle fille l'a poussé à bout .

Je vous remercie

Par Visiteur

Bonjour Madame

Les dires de votre belle fille ne sont que des dires.

Dans l'immédiat rien n'est prouvé et si votre belle fille saisit le juge aux affaires familiales pour demander la garde de l'enfant, ce dernier entendra également le père.

cordialement